



STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL

PROGRAMME D' ACTIONS 2010



Le secteur rural, principal moteur de la croissance économique au Niger

Janvier 2010

Sommaire

1) Introduction	3
2) Pour mémoire : rappel du contenu du programme 7	4
3) Programme d'actions du SE-SDR :	5
AU TITRE DU SOUS-PROGRAMME 7.1. : Restructuration des institutions publiques du secteur rural	5
OS1. Amélioration des capacités des institutions publiques du secteur rural	5
<i>RA1.1. Le dispositif institutionnel de mise en œuvre de la SDR est créé</i>	5
<i>RA1.2. Un cadre législatif et réglementaire opérationnel est adopté</i>	7
<i>RA1.3. L'efficacité des institutions est améliorée</i>	8
OS2. Renforcement de la coordination des acteurs du développement intervenant dans la mise en œuvre de la SDR	12
<i>RA2.1. Une répartition judicieuse des rôles des différents acteurs du développement rural est définie et appliquée</i>	12
<i>RA2.2. Des cadres et/ou des mécanismes de concertation et de décision inter-acteurs sont opérationnels</i>	14
<i>RA2.3. Le dispositif de coordination est fonctionnel (Les capacités de coordination et la gouvernance sectorielle sont renforcées)</i>	15
<i>RA2.4. Les interventions menées dans le cadre de la SDR sont suivies et évaluées à tous les niveaux</i>	17
OS3. Régionalisation du plan d'action de la SDR	17
<i>RA3.1. Le plan d'action de la SDR est régionalisé</i>	17
AU TITRE DU SOUS-PROGRAMME 7.2. : Systèmes d'information et connaissance du secteur rural	19
OS1. Production et diffusion de l'information agricole	19
<i>RA1.1. Le MDA publie et diffuse l'information agricole</i>	19
OS2. Production et diffusion de l'information sur l'élevage	19
<i>RA2.1. Le ME/IA publie et diffuse l'information sur l'élevage</i>	19
OS3. Production et diffusion de l'information sur l'hydraulique, l'environnement et la lutte contre la désertification	19
<i>RA3.1. Le MH et le ME/LCD publient et diffusent l'information sur l'hydraulique, l'environnement et la LCD</i>	19
OS4. Production et diffusion de l'information sur l'aménagement du territoire et le développement local	19
<i>RA4.1. Le MAT/DC publie et diffuse l'information sur l'aménagement du territoire et le développement local</i>	19
OS5. Production et diffusion de l'information sur les marchés agricoles le commerce extérieur des produits ASP	19
<i>RA5.1. Le MCI/N publie et diffuse l'information sur les marchés agricoles</i>	19
OS6. Mise en place du système de suivi-évaluation de la SDR	19
<i>RA6.1. Le système de suivi-évaluation de la SDR est opérationnel</i>	20
<i>RA6.2. L'information fournie par les systèmes d'informations est prise en compte pour réorienter la SDR</i>	20

1) Introduction

L'année 2009 clôturait pour le Secrétariat Exécutif de la Stratégie de Développement Rural un programme d'action triennal (2007 – 2009), et devait correspondre à la première année de mise en œuvre effective de la SDR, tant au niveau sous-sectoriel (avec l'opérationnalisation attendue de la concertation et du pilotage au niveau des 13 instances sous-sectorielles regroupant les 24 programmes et sous-programmes de la SDR), qu'au niveau régional (avec la traduction opérationnelle et budgétaire de la SDR pour chacune des huit régions).

Dans son rôle de coordination et d'appui interministériel, le SE-SDR s'était fixé comme tâches principales en 2009 :

- l'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans la mise en place effective des instances de pilotage ;
- la mise en place des structures régionales de pilotage de la SDR, la poursuite des ateliers d'internalisation de la SDR au niveau des départements et communes de chacune des huit régions du pays et l'appui aux régions à l'élaboration des plans d'action régionaux de mise en œuvre de la SDR ;
- la poursuite des appuis aux cellules DEP/DRFM/DRH et DEP/DS pour l'accomplissement de leur mission, notamment la réalisation de la revue des dépenses publiques du secteur rural pour l'année 2007-2008, au CDMT 2010-2012, l'établissement des requêtes sur la base du CDMT, ainsi que le renforcement des capacités et la formation en GAR et la mise en place d'un système de suivi évaluation sectoriel ;
- la réalisation d'études complémentaires en fonction des besoins identifiés, en particulier l'audit organisationnel du secteur et l'achèvement de celles qui sont en cours (dispositif d'appui conseil, guide d'harmonisation des schémas et plans de Gestion des Ressources Naturelles) ; [programme d'action 2009]

Sur l'ensemble de ces actions, la plupart a pu être initiée et réalisée à des degrés divers. Le rapport d'activité 2009 dresse un bilan exhaustif de ces actions, de leur taux de réalisation, et expose les raisons objectives qui expliquent parfois certains retards. Parmi celles-ci, certaines sont d'ordre opérationnel (par exemple la vacance de l'appui technique à la rédaction du guide d'harmonisation des schémas et des plans, le temps pris par l'avancement du dossier d'appel d'offre IDF, ou la mise en place complexe des circuits de financement du PASR), d'autres sont d'ordre structurel (la difficulté pour le CIP de se réunir afin de prendre de nécessaires décisions sectorielles...) et d'autre enfin d'ordre conjoncturel (les mesures prudentielles prises par la Délégation de la Commission Européenne en parallèle avec l'ouverture de négociation sous l'article 96 de l'accord de Cotonou, qui ont un impact important sur la capacité d'action du SE-SDR dont une grande partie des activités 2009 devaient être mises en œuvre au travers d'une convention de financement (signée le 26 mai 2009) à laquelle correspondait un premier devis-programme, en suspens depuis le mois de juin).

Aussi, le programme d'action 2010 reprendra les actions non entièrement réalisées à la fin 2009, en continuant d'insister sur la concrétisation de l'approche programme et en axant les priorités sur la mise en place et le fonctionnement des outils pratiques de mise en œuvre de l'approche programme : collecte, mise en forme et diffusion de l'information sur une base régulière et pérenne, mise en place du dispositif de suivi-évaluation, accompagnement des maîtres d'ouvrage sous-sectoriels ou au niveau régional dans la mise en place d'outils de programmation, de concertation, de pilotage des programmes de la SDR, accompagnement des maîtres d'ouvrages dans le processus permanent de révision de la SDR, ...

L'ensemble des actions en propre du SE-SDR étant rassemblé au sein d'un certain nombre d'objectifs spécifiques du programme 7, le programme d'actions s'attachera à suivre scrupuleusement la structure du programme 7, en proposant des aménagements si nécessaire. Par ailleurs, le programme d'action 2010 a été construit de manière à tenir compte des principaux enseignements et recommandations de l'évaluation institutionnelle.

Enfin, le SE-SDR ne disposant pas encore à ce jour d'un fonds commun pour mener à bien ses actions, le programme d'action 2010 assure la mise en cohérence et l'articulation des différentes sources de financement disponibles au travers de projets ou programmes spécifiques, et du budget national. Ces sources de financement sont essentiellement, pour 2010 :

- i) la convention de financement avec l'Union Européenne sur le 10^eFED, signée en avril 2009, dont le premier devis-programme sera opérationnel début 2010 et mis en œuvre directement par le SE-SDR,
- ii) le programme PASR, sur financement danois, opérationnel depuis mi-2009,
- iii) le fonds fiduciaire IDF (Institutional Development Fund), administré par la Banque Mondiale,
- iv) le programme PACII, sur financement de la Banque Mondiale,
- v) les ressources nationales,
- vi) quelques ressources additionnelles, provenant du FIDA, des Gouvernements Belge et Luxembourgeois ainsi que de la FAO et du PNUD.
- vii) Des ressources non encore acquises ou à rechercher, au niveau notamment du NEPAD ou de l'initiative Terrafrica.

2) Pour mémoire : rappel du contenu du programme 7 :

Selon le plan d'action de la SDR (2006), le sous-programme 7, duquel relève le SE-SDR pour la définition de ses activités, a comme maître d'ouvrage le CIP-SDR pour ses deux sous-programmes.

Rappelons que le programme 7 vise un « renforcement des institutions publiques du secteur rural », et que ses sous programme 7.1 et 7.2 ont respectivement pour objectif « d'améliorer les capacités des institutions publiques et de renforcer les mécanismes pour permettre une bonne mise en œuvre de la SDR » et « de contribuer au pilotage de la politique de développement rural par la production d'une information actualisée, fiable et transparente, basée sur une bonne connaissance du secteur. Cette information permettra également le suivi et l'évaluation de la SDR »

AU TITRE DU SOUS-PROGRAMME 7.1. : Restructuration des institutions publiques du secteur rural		Maître d'œuvre
OS1	Amélioration des capacités des institutions publiques du secteur rural	CIP/SDR
RA 1.1	Le dispositif institutionnel de mise en œuvre de la SDR est créé	
RA 1.2	Un cadre législatif et réglementaire opérationnel est adopté	
RA 1.3	L'efficacité des institutions est améliorée	
OS2	Renforcement de la coordination des acteurs du développement intervenant dans la mise en œuvre de la SDR	CIP/SDR
RA 2.1	Une répartition judicieuse des rôles des différents acteurs du développement rural est définie et appliquée	
RA 2.2	Des cadres et/ou des mécanismes de concertation et de décision inter-acteurs sont opérationnels	
RA 2.3	Le dispositif de coordination est fonctionnel (Les capacités de coordination et la gouvernance sectorielle sont renforcées)	
RA 2.4	Les interventions menées dans le cadre de la SDR sont suivies et évaluées à tous les niveaux	
OS3	Régionalisation du plan d'action de la SDR	MAT/DC
RA 3.1	Le plan d'action de la SDR est régionalisé	

AU TITRE DU SOUS-PROGRAMME 7.2. : Systèmes d'information et connaissance du secteur rural		Maître d'œuvre
OS1	Production et diffusion de l'information agricole	MDA
RA 1.1	Le MDA publie et diffuse l'information agricole	
OS2	Production et diffusion de l'information sur l'élevage	MEIA
RA 2.1	Le ME/IA publie et diffuse l'information sur l'élevage	
OS3	Production et diffusion de l'information sur l'hydraulique, l'environnement et la lutte contre la désertification	MH ME/LCD
RA 3.1	Le MH et le ME/LCD publient et diffusent l'information sur l'hydraulique, l'environnement et la LCD	
OS4	Production et diffusion de l'information sur l'aménagement du territoire et le développement local	MAT/DC
RA 4.1	Le MAT/DC publie et diffuse l'information sur l'aménagement du territoire et le développement local	
OS5	Production et diffusion de l'information sur les marchés agricoles le commerce extérieur des produits ASP	MCI/N
RA 5.1	Le MCI/N publie et diffuse l'information sur les marchés agricoles	
OS6	Mise en place du système de suivi-évaluation de la SDR	SE-SDR
RA 6.1	Le système de suivi-évaluation de la SDR est opérationnel	
RA 6.2	L'information fournie par les systèmes d'informations est prise en compte pour réorienter la SDR	

Le SE-SDR est chargé de l'objectif spécifique 6 du SP 7.2, à savoir la mise en place du système de suivi évaluation.

Le SE-SDR assure également la maîtrise d'œuvre déléguée des OS 1 et 2 du SP 7.1, de par sa fonction de prolongement opérationnel du CIP/SDR.

Par ailleurs, le SE-SDR assure la maîtrise d'œuvre de l'OS3 du SP 7.1 : régionalisation du plan d'action de la SDR.

3) Programme d'actions du SE-SDR :

Le présent programme d'action n'a pas vocation à décrire exhaustivement l'ensemble des activités prévues par le SE-SDR en 2010. Pour cela, on se reportera au tableau et au chronogramme des activités qui sont joints, ainsi qu'aux différents documents correspondant aux diverses sources de financement (Budget National, DP1 UE, PACII, IDF/BM, PASR/Danemark ; etc...). Son but est d'assurer la mise en cohérence et l'harmonisation de toutes les activités ; de ce fait, le degré de précision se limitera au niveau des résultats attendus.

AU TITRE DU SOUS-PROGRAMME 7.1. : Restructuration des institutions publiques du secteur rural

OS1. Amélioration des capacités des institutions publiques du secteur rural

RA1.1. Le dispositif institutionnel de mise en œuvre de la SDR est créé

Le dispositif institutionnel et administratif de mise en œuvre de la SDR est maintenant en place, et s'opérationnalise graduellement. Toutefois, un certain nombre d'améliorations peuvent et doivent encore être apportées au dispositif lui-même, mais également aux moyens de son opérationnalisation.

Concernant ces derniers, une réflexion avait été entamée en 2008 avec les partenaires techniques et financiers de la SDR sur la constitution d'un fonds commun à même de contribuer au fonctionnement du

dispositif de l'approche programme au niveau sectoriel. Pour diverses raisons, cette réflexion s'est interrompue en 2009. En 2010, il s'agira pour le SE-SDR, lorsque les circonstances le permettront, de relancer cette réflexion, afin de favoriser à terme la mise en place d'un fonds commun au niveau sectoriel. Par ailleurs, concernant le dispositif lui-même, l'administration du secteur, en charge de la mise en œuvre de la SDR, vient de faire l'objet d'une évaluation institutionnelle, dont les enseignements et recommandations sont en cours de validation.

Cette évaluation était destinée au CIP-SDR en tant que maître d'ouvrage du programme 7 (« Renforcement des institutions publiques du secteur rural »), ainsi plus largement qu'au comité de pilotage de ce programme. Le CIP-SDR avait mandaté le SE-SDR, maître d'œuvre du sous-programme 7.1 (« restructuration des institutions publiques du secteur rural ») pour assurer le suivi de l'étude.

L'**objectif global** de la mission était de contribuer à la mise en œuvre de la SDR, au travers d'une meilleure adéquation de l'administration du secteur rural à l'approche programme, et aux processus de décentralisation, déconcentration et dévolution de certaines missions de service public à des acteurs non étatiques.

Les **Objectifs spécifiques** de cette expertise étaient au nombre de trois :

1. Appuyer le SE-SDR dans sa réflexion sur les ajustements institutionnels à entreprendre afin de parvenir à une clarification des missions des différentes entités administratives du secteur rural dans le contexte de l'approche programme. Cette réflexion devra intégrer les différentes actions en cours en la matière.
2. Proposer pour les administrations du secteur rural un schéma organisationnel adapté au nouveau contexte, répondant aux enjeux de la mise en œuvre de la SDR et de ses programmes.
3. proposer une feuille de route réaliste vers ce schéma organisationnel, tenant compte des capacités internes à mener à bien les ajustements proposés. Par ailleurs, la feuille de route proposera une séquence précise de travaux à effectuer, inscrite dans le temps et assortis d'une évaluation des moyens humains et matériels nécessaires.

Dans le cadre des termes de référence contractuels, l'étude d'évaluation a été exécutée en deux phases distinctes, la première correspondant à l'élaboration d'un document technique d'évaluation institutionnelle (bilan diagnostic et recommandations, tome 1), présenté et discuté lors d'un atelier d'orientation, destiné à arrêter les principales lignes directrices pour la suite de l'étude, la seconde ayant permis d'établir, présenter et discuter un schéma d'organisation (Tome 2) et une feuille de route (Tome 3).

Quelques points saillants de cette expertise peuvent d'ores et déjà être mis en avant :

- L'approche programme et la gestion axée sur les résultats participent d'une réforme en profondeur de l'ensemble de l'appareil étatique, du Ministère des finances aux Ministères techniques. C'est une tendance lourde qu'il est nécessaire d'accompagner.
- La concrétisation de cette nouvelle manière de mettre en œuvre les politiques publiques nécessite des évolutions profondes dans les modes de fonctionnement des Ministères Sectoriels, qui sont nécessairement les acteurs principaux de la réforme. Mais ces évolutions ne peuvent se concrétiser qu'avec un portage politique fort.
- Un certain nombre d'outils doivent être mis en place pour matérialiser ces évolutions : outils de programmation et de budgétisation, outils de pilotage sous-sectoriels, outils de collecte et de diffusion des informations, système de suivi-évaluation, outils de gestion du personnel et des immobilisations, outil de gestion financière... C'est la responsabilité de chaque Ministère.
- Ces outils doivent nécessairement être harmonisés au sein du secteur, notamment pour permettre la consolidation des informations et la mise en cohérence des programmations. C'est le seul rôle du SE-SDR que de favoriser cette harmonisation et la mobilisation d'appuis pour développer ou diffuser ces outils, mais il faut pour cela qu'il existe une volonté effective de travailler ensemble au niveau de toute l'administration du secteur.

Ces enseignements sont largement précisés dans les différents rapports, et ont donné lieu à un certain nombre de propositions pour améliorer l'existant. La mise en œuvre des propositions qui auront été retenues après validation du rapport, ne feront pas l'objet d'une programmation à part, mais seront internalisées au niveau de la mise en œuvre du programme 7, notamment pour tout ce qui concerne les évolutions institutionnelles souhaitables et le développement des outils de l'approche programme.

RA1.2. Un cadre législatif et réglementaire opérationnel est adopté

Cet ensemble d'actions vise d'une part à réajuster le dispositif institutionnel de mise en œuvre de la SDR, en tenant compte des recommandations de l'évaluation institutionnelle, et d'autre part à appuyer l'enrichissement du code rural. Par ailleurs, il s'agira d'assurer la publication de certains textes officiels.

Concernant le SE-SDR lui-même, Sa mission ayant évolué progressivement d'un rôle de conception et d'installation d'un dispositif institutionnel à celui de centre de ressource interne de l'administration pour accompagner la mise en place effective de l'approche programme, ses statuts doivent être nécessairement revus. Ainsi, des statuts spécifiques pour le SE-SDR, décrivant précisément ses nouvelles missions ainsi que les responsabilités et positions de ses membres, ont été élaborés et présentés lors du CIP de janvier 2010, qui les a approuvés dans ses grandes lignes. Toutefois, un travail de précision de ces textes et d'intégration dans leur contexte législatif doit encore être effectué en ayant recours à des compétences professionnelles du droit administratif.

Par ailleurs, pour suivre certaines propositions de l'évaluation institutionnelle de la SDR, un réajustement du dispositif institutionnel de mise en œuvre de la SDR s'avère d'ores et déjà nécessaire. Ainsi, la mise en cohérence des différents textes régissant les différentes instances chargées du pilotage de la SDR et le réaménagement des textes officiels les décrivant, demandera également l'intervention d'un juriste spécialisé.

Enfin, concernant le code rural, depuis l'adoption de la loi d'orientation du Code Rural, un certain nombre de changements se sont produits dans le contexte institutionnel et réglementaire, notamment et surtout en matière de décentralisation. Ainsi, c'est dans le cadre du renforcement du processus de décentralisation et en tenant compte de la nécessité de donner aux collectivités les outils indispensables à une gestion des ressources naturelles que le Secrétariat Permanent du Code Rural a initié l'élaboration ou la relecture d'une série de textes complémentaires prioritaires portant sur i) la réglementation des terres du domaine public, ii) les modalités d'expropriation pour cause d'utilité publique, iii) les modalités de mise en valeur et de gestion des aménagements agricoles réalisés par la puissance publique, iv) les modalités de mise en œuvre des concessions rurales et des contrats d'exploitation, v) les modalités d'application de la loi 2002-13 portant transfert de compétences de l'Etat aux régions, départements et communes.

Ces projets de textes complémentaires seront discutés et enrichis au cours d'un atelier de trois jours, regroupant 80 personnes représentatifs de l'ensemble des acteurs de la problématique foncière, atelier qui sera animé par deux consultants juristes ayant effectué le travail d'étude préalable et quatre cadres du SPCR.

L'ensemble de ces activités sera pris en charge sur financement du DP1-UE.

Pour ce qui est de la publication des textes, Cette activité comprend la publication des textes révisés relatifs au SE-SDR (en cours d'élaboration), la publication et la diffusion du guide d'harmonisation des schémas et des plans, le suivi de la finalisation du document de modélisation en matière de croissance agricole, initié dans le cadre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA).

Enfin, il s'agira de publier le code de l'eau qui doit être enrichi début 2010 au cours d'une série d'ateliers en début d'année.

RA1.3. L'efficacité des institutions est améliorée

• Activités d'élaboration stratégique et de pilotage

Une des activités récurrentes du SE-SDR est la participation, à des ateliers, comités de pilotage, forums, réunions de travail..., au niveau national ou international. En plus de la simple participation à ces événements, l'implication du SE-SDR intègre également souvent leur préparation et leur animation. De fait, ces activités, au-delà de leur coût financier modeste, ont un « coût en ressources humaines » très important, qu'il est nécessaire de bien apprécier pour organiser le programme d'activités du SE-SDR. Cette évaluation, présentée dans ses grandes lignes ci-après, sera détaillée en complément de l'élaboration d'un calendrier global du pilotage du secteur.

- En tant que structure technique interministérielle, le SE-SDR est également appelé à participer également, au niveau international et national, aux travaux de définition et d'élaboration des politiques et stratégies globales et sous-régionales. Ainsi, en 2010, une implication importante du SE-SDR sera nécessaire dans le cadre de la PDDAA et son articulation à la SDR au travers du PNIA. Ces travaux mobiliseront la Secrétaire Exécutive ainsi que deux ou trois cadres du SE-SDR sur au moins deux semaines en temps cumulé durant l'année. Une implication importante sera également demandée dans les travaux de suivi de mise en œuvre de la SDRP.
- Au niveau sectoriel, ces réunions correspondent d'une part au suivi des activités de mise en œuvre de la SDR, et consistent à animer les instances de pilotages du secteur : CIP (au moins 4 réunions par an), CT-DR (deux réunions par an) CEP (4 réunions par an). Pour préparer, organiser et rendre compte de chacune de ces réunions, c'est la majeure partie de l'équipe qui est mobilisée sur une à trois journées.
- Par ailleurs, il est également prévu une revue annuelle de l'ensemble du secteur. La préparation spécifique de ce temps fort du secteur mobilisera également l'ensemble de l'équipe, sur environ deux semaines pleines.
- Au niveau sous-sectoriel, chaque cadre sectoriel du SE-SDR doit assurer une partie de la préparation, la participation et l'analyse des réunions de concertation et de pilotage au niveau de chacun des 13 groupes de pilotage et de concertation des programmes et sous-programmes de la SDR. Pour chacun de ces blocs, cela représente une dizaine de rendez-vous annuels, soit plus d'une centaine de réunions annuelles au total.
- Au niveau régional, de nombreuses missions d'appui et de suivi par les cadres du SE-SDR devront également être programmées pour accompagner le processus de régionalisation de la SDR, d'élaboration des Plans d'Action Régionaux, de mise en place et de fonctionnement des instances de pilotage régionales.
- En termes de partenariats, le SE-SDR est également appelé à participer à de nombreuses réunions de travail liées à l'identification, la formulation, le suivi des programmes et projets du secteur.
- Enfin, il est prévu en 2010 une révision de la Stratégie de Développement Rural, dont la portée sera définie au travers d'une étude spécifique (cf. RA.2.4.), mais qui induira également un travail important de préparation, de concertation et d'animation de réunions multiples.

- **Elaboration du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et de la Revue des Dépenses Publiques (RDP)**

Parmi les attributions du SE-SDR, un certain nombre sont des activités cycliques. Le suivi de la mise en œuvre de la SDR et son actualisation en fonction des impacts constatés représentent le « cœur de métier » du SE-SDR.

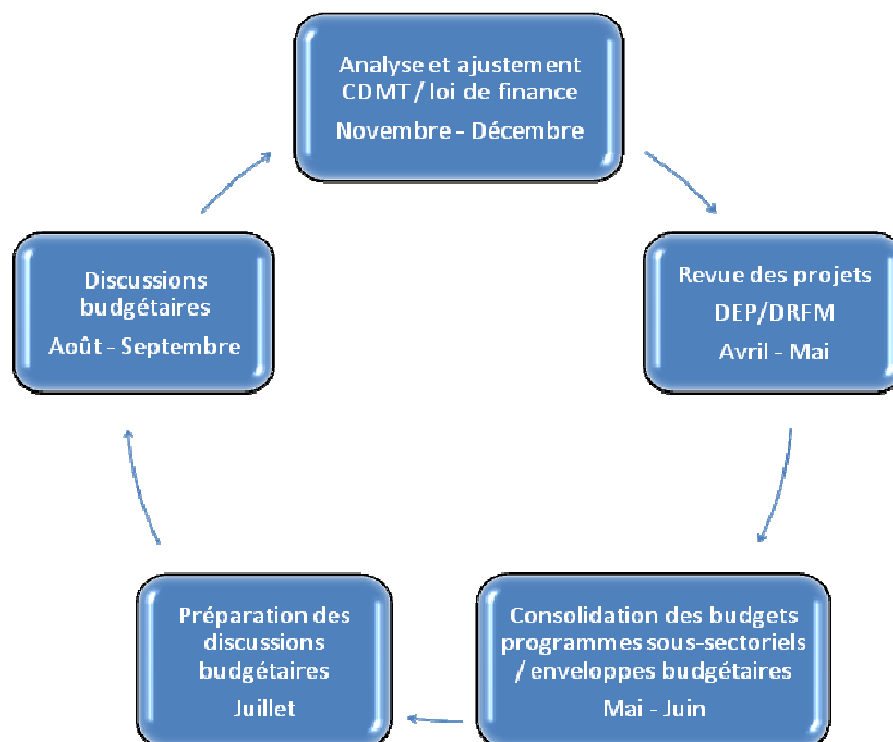
Ainsi, dans le cycle de mise en œuvre des politiques, le SE-SDR est impliqué dans les cycles d'analyse, de planification stratégique, de suivi-évaluation et de préparation du budget sectoriel au travers du CDMT, de revue des dépenses publiques.

En ce qui concerne ces deux dernières activités cycliques, le SE-SDR est maintenant résolument entré dans la phase de « routine » annuelle. En effet, l'élaboration du CDMT triennal glissant en est maintenant à sa cinquième année consécutive.

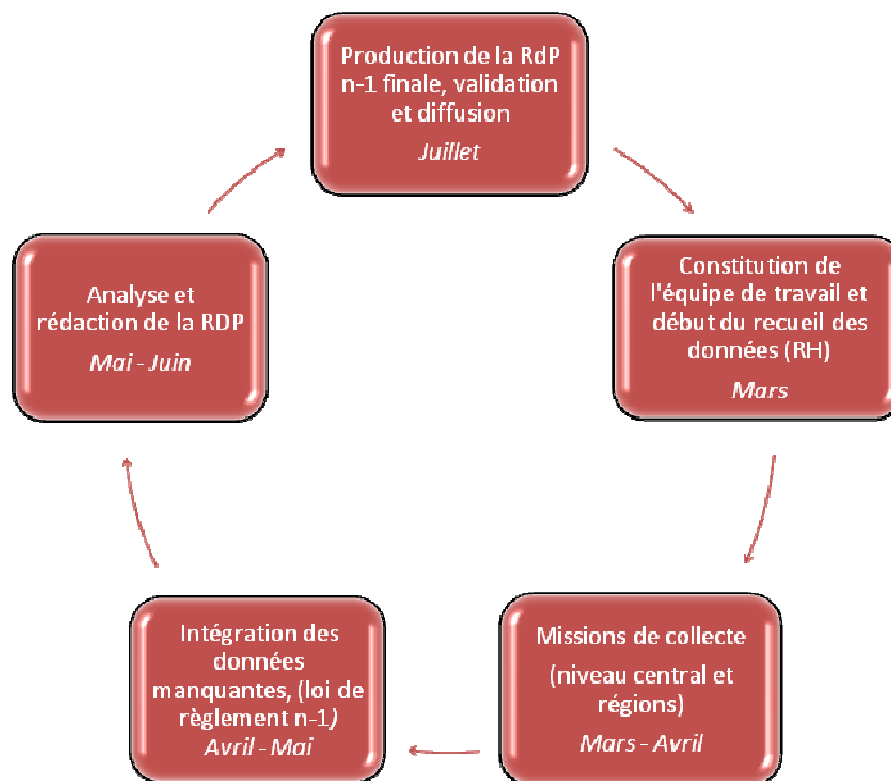
Concernant la production de la revue annuelle des dépenses publiques, un premier exercice a été effectué en 2007 avec l'appui d'un consultant international pour les années 2001-2006 ; et la méthodologie de l'exercice est maintenant internalisée au niveau de la cellule DEP-DRFM-DRH, qui a produit en 2009, sous la coordination du SE-SDR, une revue des dépenses publiques dans le secteur rural pour les années 2007 et 2008.

En 2010, l'objectif du SE-SDR est de reproduire ces deux exercices, en les améliorant à la fois au niveau du contenu (fiabilité des données, profondeur de l'analyse, meilleure programmation ascendante...) mais également des délais de réalisation, de manière à ce que les informations produites par le CDMT et la RDP puissent être utilisées pleinement dans le cycle d'élaboration de la loi de finance 2011. Ainsi, l'ensemble des activités prévues devra être mené de manière à ce que ces deux documents soient disponibles début juillet.

Cycle du Cadre de dépenses à moyen terme :



Cycle de la revue des dépenses publiques :



• **Plan de communication**

Le SE/SDR a lancé une étude pour doter le SE/SDR d'un plan de communication de la SDR afin d'assurer une appropriation du processus et une meilleure visibilité des résultats de la mise en œuvre de la SDR et des activités de coordination au niveau du secteur.

Il s'agit de faire des propositions d'outils et d'instruments de communication dans les domaines de:

- la diffusion des activités et documents de la SDR (SDR, plan d'action, revue, études, etc.) et du secteur rural en général ;
- l'appropriation du processus par les administrations du secteur (atelier de formation, réunions de sensibilisation et d'information...)
- l'utilisation des canaux les plus appropriés (article de presse, radio, télévision etc.) pour partager les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des programmes et sous programmes de la SDR ;
- réaliser et diffuser les fiches et affiches sur le secteur rural ;
- la réalisation et l'animation d'émissions sur les problématiques du développement du secteur avec des documents audio (interviews) et visuels (films) sur le secteur ;
- la réalisation de visites guidées des décideurs ou autres partenaires et des conférences sur des sujets qui intéressent le secteur ;
- l'installation d'un site web ;
- la réalisation d'un logo pour le SE/SDR
- la mise en place d'une cellule de communication sectorielle
- etc.

L'information, sensibilisation va concerner les acteurs du secteur rural à différents niveaux :

- Populations (bénéficiaires directs des actions)
- Producteurs et leurs organisations
- Leaders d'opinions ;

- Secteur privé
- Partenaires Techniques et Financiers et les organisations sous régionales, régionales et internationales,
- Cadres techniques de tous secteurs à tous les niveaux (central et déconcentré) ;
- Société civile (ONG, Associations de Développement, Partis politiques...)
- Elus (collectivités décentralisées)
- Les institutions de l'Etat (PRN, PM, AN, HCCT, CESOC, Ministères, Ambassades et Consulats...)
- Chercheurs, élèves et étudiants etc.

- **Internalisation**

Les ateliers d'internalisation vont se poursuivre au niveau des institutions centrales et sur l'ensemble des régions. De même les formations seront données aux cadres régionaux pour leur permettre d'élaborer les PAR. (cf. OS3 du SP 7.1).

- **Appuyer la maîtrise d'ouvrage et la formulation des programmes du secteur**

Certaines fonctions dans la formulation des programmes et de leur maîtrise d'ouvrage ultérieure par les instances de pilotage de la SDR ne sont parfois pas couvertes par les budgets des PTF (ateliers de lancement ou de validation, missions d'appui préalables, etc.). Le SE/SDR appuiera le financement de ces fonctions à travers le budget national et le budget du PASR.

- **Atelier de formation pour concevoir le plan de formation interministériel**

Cette activité, qui était déjà programmée en 2009, a pour but d'appuyer les Ministères du secteur rural dans l'identification des besoins en renforcement de compétences internes, notamment en ce qui concerne le passage à l'approche programme dans le cadre de la SDR. Financé sous fonds PASR, l'atelier de formation concernera notamment les DRH des ministères concernées, mais aussi les DEP et d'autres structures ministérielles. Un des principaux outputs de l'atelier sera l'élaboration d'un plan de renforcement de compétences concerté des Ministères du secteur rural, permettra de mettre en commun un certain nombre de formations.

Les avantages d'une telle démarche de formations inter-sous sectorielles communes ne se situent non seulement au niveau de l'efficacité des formations, elle permet également la mise en commun d'un certain nombre de concepts et le transfert horizontal de bonnes pratiques d'un ministère à l'autre. Par ailleurs, l'existence d'un plan de renforcements de compétences cohérent et concerté est une condition préalable à la mobilisation de certains fonds de formations, dont celui du PASR.

- **Formation inter/sous-sectorielle sur les budgets programme**

Cette formation fait partie des activités du PASR gelées en 2009 et sera donc financée à travers les fonds reportés sur 2010. La formation doit être comprise comme une application anticipée du plan de renforcement de compétences concerté suscité, le concept « budgets programme » étant considéré une thématique de formation prioritaire, qui doit être conduite de manière conjointe.

La formation sera conçue sous forme de processus en cascade, en passant par les étapes suivantes :

- (i) Formation de formateurs, constitués par des personnes ressources mandatées des DEP, DRFM et DRH des ministères du secteur rural.
- (ii) Organisation d'un atelier national relatif à l'élaboration d'un guide relatif à l'articulation des budgets-programme à toutes les niveaux/échelles (départements – régions – ministères – Programmes SDR – Secteur rural)
- (iii) Organisation d'ateliers de formations régionaux dans l'application de l'approche « budget programme »).

Le processus de formation mobilisera à la fois des formateurs internationaux et nationaux. A ce titre, la ligne « expertise internationale du PASR » sera également mobilisée. L'intervention des formateurs internationaux concernera notamment les étapes 1 et 2. Les ateliers de formation régionaux seront assurés par les formateurs issus des étapes 1 et 2.

- **Formation spécifique des cadres du SE-SDR**

Sur le budget du PACII ; il est prévu deux formations spécifique pour à chaque fois un cadre du SE-SDR : une formation en méthodes modernes de management dans les projets et programmes de développement, ainsi qu'une formation en suivi évaluation assisté par ordinateur.

- **Voyage d'étude international sur l'approche programme dans le secteur rural**

La finalité de cette sous activité est la connaissance d'autres expériences en matière d'approche programme, ainsi que l'échange d'expérience et la constitution progressive d'un réseau des acteurs de cette problématique au niveau sous-régional.

Le SE-SDR a effectué un voyage d'études en 2007 au Burkina Faso et un autre en 2008 au Bénin.

Le SE-SDR va poursuivre ses échanges avec les autres pays engagés dans des réformes comparables, en réalisant des voyages d'études et en accueillant des délégations étrangères.

Il s'agit de réaliser un voyage d'études dans un pays menant des expériences proches ou similaires en matière de gouvernance sectorielle, probablement au Ghana sur l'approche programme.

Ce voyage, prévu pour le mois d'août 2010, sera pris en charge sur le DP1-UE.

OS2. Renforcement de la coordination des acteurs du développement intervenant dans la mise en œuvre de la SDR

RA2.1. Une répartition judicieuse des rôles des différents acteurs du développement rural est définie et appliquée

- **Prise en compte des ONG/AD**

La contribution effective des ONG et associations de développement (AD) à la mise en œuvre du Plan d'action de la SDR n'est jusque là pas considérées dans la revue des projets et dans le CDMT du secteur rural. Les ONG et AD mobilisent cependant des financements importants en dehors de la coopération bilatérale et multilatérale officielle. Une étude sera donc mise en œuvre en collaboration avec la DONGAD, financement PASR, afin créer les bases pour une meilleure prise en compte de cette catégorie d'acteurs. L'étude permettra de recenser l'ensemble des ONG/AD – source de financement, opérant au Niger, de circonscrire leurs champs d'action et d'identifier les mécanismes pour l'évaluation annuelle de la contribution des ONG/AD à la mise en œuvre des Programmes et sous-programmes de la SDR. L'étude jettera également les bases pour l'émergence d'un cadre de concertation permanent des ONG/AD intervenant dans le secteur rural.

- **Appui-Conseil**

huit (8) priorités de l'action publique dans le domaine du développement rural pour la période 2007-2009. Au nombre de ces priorités, figure la mise en place d'un dispositif intégré d'appui conseil pour le développement rural.

La mise en place d'un dispositif intégré d'appui conseil pour le développement rural s'intègre principalement dans le programme 6 de la SDR « Recherche - formation – vulgarisation », particulièrement son objectif spécifique n° 2 à savoir le développement de l'appui conseil aux acteurs

ruraux. Il cadre également avec le programme 7 « Renforcement des institutions publiques du secteur rural ».

Avec l'appui technique et financier de la FAO et de l'Union Européenne, sous la supervision du Secrétariat Exécutif de la SDR, une étude a été lancée pour la mise en place d'un nouveau dispositif d'appui conseil au Niger.

L'étude a pour objectif de : (i) proposer une méthodologie d'appui-conseil orientée vers une réponse à la demande paysanne accordant une place importante au renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations ; (ii) proposer des options pour un dispositif institutionnel et organisationnel d'appui-conseil au développement rural déconcentré jusqu'au niveau communal s'appuyant sur les services étatiques et les acteurs non étatiques tels que les ONG et le secteur privé ; (iii) proposer un système d'amélioration des ressources nécessaires au fonctionnement du dispositif.

L'étude comporte deux parties portant l'une sur l'analyse diagnostique du système d'appui conseil actuel et l'autre sur la proposition d'un dispositif intégré d'appui conseil au développement rural.

L'analyse diagnostique s'est appuyée sur : (i) la revue documentaire, (ii) des entretiens interviews avec des personnes ressources au niveau central, (iii) des missions de terrain : visites des services publics et projets de vulgarisation au niveau des régions, d'un échantillon de départements, de communes et des services de proximité ; visites des ONG, des privés faisant de l'appui-conseil ; visites des structures de recherche agricole et rurale ; visites des bénéficiaires (organisations de producteurs des différents sous secteurs et filières du développement rural).

L'analyse diagnostique du système d'appui conseil actuel a été réalisée et validée par un comité national, sur la base des travaux de consultants nationaux des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et gestion des ressources naturelles, de l'hydraulique, de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, des organisations de producteurs et associations de développement, des organisations non gouvernementales. Elle a été complétée par les conclusions issues des ateliers paysans tenus en novembre 2008.

La proposition d'un nouveau dispositif intégré d'appui conseil découle des principaux enseignements tirés de l'analyse diagnostique. Elle repose sur les principaux axes ci-après :

- la révision du cadre réglementaire d'exercice de l'appui conseil,
- l'amélioration du processus de formulation de la demande,
- l'amélioration de la qualité de l'offre,
- la proposition pour l'encrage institutionnel du nouveau dispositif,
- la proposition de mécanismes de financement pérenne de ce dispositif.

Un plan de mise en œuvre du nouveau dispositif pour dérouler les différentes étapes et opérations nécessaires à son opérationnalisation a été élaboré. Il comporte notamment :

- un rappel de l'organisation du nouveau dispositif et de son ancrage institutionnel ;
- les principales étapes et le chronogramme de mise en œuvre ;
- les coûts détaillés et les sources de financement ;
- les fiches descriptives des différents postes de travail ;
- les termes de référence pour la préparation d'une base de données sur les ressources humaines des ministères participant à l'appui conseil ;
- la proposition de dispositions opérationnelles et les ressources y afférentes, à prendre par le Secrétariat Exécutif de la SDR en rapport avec les autres programmes pour la mise en œuvre ;
- la préparation d'une phase pilote sur 3 communes pour tester le dispositif sous l'égide du RECA-Niger.

L'année 2010 sera marquée par l'organisation d'ateliers de validation des propositions au niveau régional et national, la création d'une cellule de suivi au SE/SDR ainsi que le lancement de la phase pilote de ce dispositif sur quelques communes.

Les financements acquis pour la réalisation de ces activités proviennent des contributions de la DUE, du PAC II (BM) et de la FAO.

- **Cadres de concertation / NEPAD**

Les 29 et 30 Septembre 2009 s'est tenue au Palais des Congrès de Niamey, la Table Ronde sur le Programme National d'Investissement Agricole /SDR dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP) et du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA/NEPAD).

L'objectif de la table ronde est de sensibiliser tous les acteurs pour soutenir la mise en œuvre coordonnée des priorités nationales dans un cadre partenarial avec des engagements significatifs et des ressources financières conséquentes permettant au Niger d'accroître l'investissement dans le secteur agricole pour générer une croissance d'au moins 6%. A l'issue des travaux :

Les parties prenantes se sont engagées à :

- promouvoir la mise en place des structures appropriées pour la coordination et la gestion de l'aide et favoriser le dialogue et la coopération entre le Gouvernement du Niger, les partenaires, les Organisations paysannes, les ONG et Associations de Développement et le secteur privé et les banques;
- effectuer des revues annuelles conjointes visant à apprécier la mise en œuvre du plan d'action de la SDR ;
- évaluer de façon conjointe les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements nationaux et internationaux sur l'efficacité de l'aide, l'harmonisation et l'alignement ;
- unir leurs efforts dans le cadre d'une approche participative afin de renforcer les capacités du pays à instaurer une gestion axée sur les résultats ;
- mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre du PNIA/SDR, dans le respect des engagements nationaux et internationaux antérieurs, avec comme objectif la réalisation d'un taux minimum de croissance annuel de 6% dans le secteur agricole ;
- effectuer leurs futures (révisions de) programmations et futurs compléments de financement dans l'esprit « investissements » du PNIA/SDR.

Les parties prenantes à savoir : le Gouvernement, les Partenaires Techniques et Financiers, les ONG et Associations de Développement du secteur rural, les Organisations paysannes, le secteur privé et les banques ainsi que la Commission de la CEDEAO, la Commission de l'Union Africaine et le NEPAD ont à cette occasion signé la Charte Nationale ECOWAP/PDDAA du Niger pour soutenir la mise en œuvre de la SDR.

La table ronde sur le PNIA/SDR a mis en exergue la nécessité de mettre en place ou de redynamiser les cadres de concertations des différents groupes d'acteurs pour améliorer le dialogue et la circulation de l'information. Dans cette perspective, le SE/SDR prévoit dans son agenda 2010 cette activité autour des signataires de la charte avec des programmes de renforcements des capacités dont les financements seront recherchés auprès du NEPAD, de la CEDEAO ou d'autres institutions.

RA2.2. Des cadres et/ou des mécanismes de concertation et de décision inter-acteurs sont opérationnels

Tant au niveau central qu'au niveau décentralisé et déconcentré, un ensemble d'instances et de dispositifs de concertation et de pilotage opérationnel et stratégique ont été élaborés et sont pour la plupart déjà en place. Le mandat confié au SE-SDR dans ce domaine est de contribuer à en améliorer l'efficacité et la

complémentarité, par l'articulation des différents mandats, la coordination et la mise en cohérence des agendas de chaque instance.

- **Articulation des différents mandats**

Les mandats, attributions, missions, mode d'organisation des différentes instances mises en place pour assurer la mise en œuvre de la SDR ont pour la plupart déjà été définis. Toutefois, l'évaluation institutionnelle de l'administration du secteur a mis en évidence un certain nombre de points à améliorer, à préciser et à redéfinir concernant ces différents mandats.

Aussi, le SE-SDR produira durant le premier trimestre 2010, sur la base notamment de cette évaluation institutionnelle, une analyse et des propositions visant à assurer une meilleure complémentarité de ces structures au service de la mise en œuvre de la SDR. Ceci s'applique notamment au sein du niveau stratégique et appelle une meilleure articulation entre le CIP, le CT-DR, et le SE-SDR, entre le niveau stratégique et le niveau opérationnel, que ce soit le niveau sous-sectoriel (instances de pilotage des programmes et sous-programmes de la SDR) ou le niveau décentralisé et déconcentré, aux niveaux régionaux et infra.

- **Coordination et mise en cohérence des agendas de chaque instance**

La mise en œuvre de la SDR obéit à un certain nombre de cycles, tous liés aux cycles budgétaires nationaux. Aussi, il est très important que l'ensemble des instances sectorielles de pilotage et de concertation s'inscrivent de manière coordonnée et logique dans ces cycles de programmation, de budgétisation, de mise en œuvre, de suivi-évaluation...

Le SE-SDR produira avant la fin du mois de janvier un tableau détaillé et cohérent des réunions et des « livrables » à produire par les différentes instances. Cette élaboration sera faite de manière coordonnée avec les principaux responsables de ces instances, notamment les secrétaires généraux des ministères du secteur rural.

- **Facilitation de l'organisation des réunions de certaines de ces instances**

Pour répondre aux besoins financiers spécifiques du fonctionnement des instances au niveau stratégique (CIP, CT-DR) et au niveau opérationnel pour le programme 7 et les instances de pilotage au niveau de plusieurs régions, le SE-SDR est, en complément du budget national qui constitue la base du financement de ces activités régaliennes, en capacité de mobiliser des financements du PASR, du PACII et du DP1-UE.

RA2.3. Le dispositif de coordination est fonctionnel (Les capacités de coordination et la gouvernance sectorielle sont renforcées)

Une des missions du SE-SDR est d'assurer la bonne coordination entre les acteurs du développement rural, au service de la mise en œuvre de la SDR. Pour cela, le SE-SDR a besoin de moyens matériels adaptés, notamment en termes de communication et de logistique (déplacements, organisation de réunions et de séances de travail...), mais également en termes de ressources humaines aptes à exercer les métiers spécifiques inhérents à ces missions. Aussi, le programme d'actions du SE-SDR prévoit pour 2010 un renforcement dans ces domaines, en quasi-totalité sur financement du DP1-UE.

- **Réhabilitation des locaux du SE-SDR**

Le renforcement de l'équipe du SE-SDR en 2009 impliquait que celui-ci soit doté d'une autonomie accrue et de locaux qui puissent abriter l'ensemble de son personnel, qui était jusqu'alors réparti dans différents bâtiments ministériels. Un local a été mis à la disposition du SE-SDR en août 2009, en attendant l'affectation définitive de bâtiments publics. Le terrain et les locaux n'étant pas encore identifiés, le premier DP n'intégrera pas les opérations préparatoires au chantier de réhabilitation (qui

seront reportées à un DP ultérieur). Néanmoins, il prévoira un financement pour prendre en charge quelques travaux de réhabilitation nécessaires dans les locaux actuels.

• **Equipement du SE-SDR**

En termes de ressources matérielles, le Secrétariat Exécutif de la Stratégie de Développement Rural dispose déjà de moyens de fonctionnement, dont des ordinateurs, matériel de bureau, photocopieur, véhicules, qui ont été précisément recensés dans l'inventaire du matériel du SE-SDR. Toutefois, la mise à jour de cet inventaire fait apparaître du matériel à remplacer. Par ailleurs, les nouveaux membres recrutés de l'équipe devront disposer de moyens de fonctionnement ; de plus, des fonctions nouvelles, notamment en matière de collecte, traitement et diffusion de l'information nécessiteront de nouveaux moyens, notamment en termes d'accès internet et de gestion du site WEB ; enfin, l'emménagement dans de nouveaux locaux implique de remplacer une partie du matériel qui avait été mis à disposition par les différents ministères et qui restera dans leurs locaux.

Pour répondre au développement des missions du SE-SDR, notamment en termes de gestion financière et de traitement de l'information, ainsi que pour accompagner son autonomisation, le recrutement de personnel d'appui et l'achat d'équipements sont nécessaires, en complément de la mise à disposition totale de l'ensemble des membres du SE-SDR par leur ministère d'origine. Ainsi, en matière d'équipement, le DP1-UE prévoit, sur la base de l'inventaire initiale des moyens matériels du SE-SDR, l'acquisition d'un certain nombre de matériel de bureau et de communication. Ces acquisitions sont programmées en avril et mai 2010. Par ailleurs, sur le budget du PACII, il est prévu l'acquisition de deux ensembles de bureaux complets.

• **Ressources humaines du SE-SDR**

En matière de ressources humaines, le Secrétariat Exécutif de la Stratégie de Développement Rural est pour l'instant composé de :

- un Secrétaire Exécutif
- les sept (7) représentants des Ministères membres du CIP/SDR, mis à disposition pour l'instant pour la plupart à temps partiel ;
- un personnel cadre (un responsable administratif et financier, un responsable de la base de données)
- un personnel d'appui (comprenant deux secrétaires, un planton et un chauffeur) ;
- des assistants techniques (au nombre de trois).

• Un premier travail, nécessaire et préalable à l'organisation du travail, consiste à faire adopter par le CIP les statuts du SE-SDR et de son personnel, qui doit nécessairement être affecté à plein-temps par leurs Ministères d'origine et bénéficier de conditions leur permettant d'assurer leurs missions. L'adoption de cet ensemble de texte doit se faire au tout début de l'année 2010.

• Par ailleurs, des recrutements complémentaires de cadres contractuels sont prévus pour renforcer les capacités du SE-SDR sur ses missions techniques principales. Ainsi, seront lancés dès le mois de février 2010 le recrutement d'un chargé du suivi-évaluation et d'un informaticien qui sera responsable de la mise à jour et le fonctionnement du site internet et du système d'information de la SDR.

• Subséquemment, la configuration de l'équipe ayant changé, et ses missions ayant évolué, un travail interne d'organisation du travail sera effectué aux mois de janvier et février 2010 : Il s'agira dans un premier temps d'individualiser le programme de travail du SE-SDR et d'en extraire des fiches de poste détaillées pour l'ensemble des agents du SE-SDR, précisant notamment leurs missions et attributions en fonction de leurs compétences.

Dans le même temps, un travail de redéfinition des outils de management et de communication interne et externe sera effectué. Ainsi, il s'agira de mettre en place des procédures et des outils d'organisation et de suivi des réunions (interne et externes) et des missions, notamment en ce qui concerne la programmation, les mandats et le *reporting*. Il s'agira également de développer des outils simple de gestion et de

consolidation des emplois du temps de l'équipe, de l'ensemble des contacts des acteurs du développement rural, et de collecte, d'indexation et d'archivage de la nombreuse documentation parvenant au SE-SDR. Enfin, les procédures de délégation et les modes de gestion des dossiers individuels seront précisés. Tous ces éléments seront consignés dans un manuel simple, opérationnel et nécessairement évolutif.

Pour réaliser l'ensemble de ce travail, le SE-SDR s'appuiera notamment sur les enseignements et les recommandations de l'évaluation institutionnelle, qui s'est achevée en décembre 2009, et qui sera finalisée et validée en janvier 2010.

RA2.4. Les interventions menées dans le cadre de la SDR sont suivies et évaluées à tous les niveaux

L'année 2010 sera consacrée à l'opérationnalisation du système de suivi-évaluation (SP7.2, OS6) qui aboutira à la production d'un premier rapport de suivi-évaluation de la SDR. Néanmoins, par souci de cohérence et lisibilité des activités les unes par rapport aux autres, l'ensemble des activités concernant le système de suivi-évaluation est présenté dans le cadre de l'objectif spécifique 6 du sous-programme 7.2. Ce n'est qu'en 2011, lorsque le système sera pleinement fonctionnel, que les activités de suivi-évaluation seront présentées dans cette rubrique.

Toutefois, une activité figure dans cette rubrique, à savoir l'étude préparatoire à la révision de la SDR en 2010, qui sera financée sur les ressources du PASR. L'étude, qui mobilisera un cabinet d'experts national ou international, permettra de clarifier le principe, le contenu et les modalités de la révision, ainsi que les moyens à mobiliser. Le principal produit de cette étude sera donc les Termes de référence du processus de révision.

OS3. Régionalisation du plan d'action de la SDR

RA3.1. Le plan d'action de la SDR est régionalisé

Le SE-SDR, en collaboration avec le MAT/DC, continuera à faciliter le processus de régionalisation de la SDR.

Sur le plan institutionnel, le SE-SDR mènera jusqu'au bout les différents chantiers en cours concernant la validation du dispositif de régionalisation : (i) harmonisation du dispositif de régionalisation de la SDR avec celui de la SDRP, (ii) adoption du guide d'orientation de la régionalisation par arrêté du Président du CIP, (iii) Processus de concertation des PTF intervenant dans le secteur rural concernant la prise en charge des coûts de la régionalisation et (iv) échanges d'expériences avec les équipes régionales par rapport à la première génération des Plans d'actions régionaux. Le financement de ces travaux est pris en charge dans le cadre du PASR.

Dans les régions, le SE-SDR poursuivra l'internalisation de la SDR e la mise en place des instances de pilotage régionales et départementales de la SDR, notamment en ce qui concerne les régions qui jusque là n'ont pas encore entamé le processus, à savoir les régions de Tahoua, Agadez, Maradi et la CUN. A ce titre, le SE-SDR dispose des financements du PACII, du PASR et du budget national. Des financements complémentaires seront cependant recherchés auprès des PTF intervenant dans les régions concernées.

Ceci est également le cas pour l'élaboration des PAD et des PAR, qui seront consécutivement élaborés dans les régions qui n'en disposent pas encore. En dehors des régions sus citées, il s'agit également de la région de Tillabéry, et dans une moindre mesure, la région de Dosso, qui a priori dispose déjà d'un draft de PAR.

Au niveau des régions, où le dispositif de régionalisation est quasi-opérationnel (Zinder de Diffa), il s'agira notamment d'appuyer la mise à jour annuel des PAD et du PAR et d'initier les équipes régionales dans l'élaboration des CDMT 2011 – 2013 et des PAA 2011 du secteur rural.

AU TITRE DU SOUS-PROGRAMME 7.2. : Systèmes d'information et connaissance du secteur rural

OS1. Production et diffusion de l'information agricole

RA1.1. Le MDA publie et diffuse l'information agricole

Le SE-SDR n'est pas maître d'œuvre de cette activité. Toutefois, il assurera, au travers du devis programme qu'il gèrera, la mise en œuvre des moyens financiers du 10^e FED affectés au fonctionnement de l'EPER.

OS2. Production et diffusion de l'information sur l'élevage

RA2.1. Le ME/IA publie et diffuse l'information sur l'élevage

Le SE-SDR n'est pas maître d'œuvre de cette activité. Toutefois, il assurera, au travers du devis programme qu'il gèrera, la mise en œuvre des moyens financiers du 10^e FED affectés au fonctionnement du SIMb.

OS3. Production et diffusion de l'information sur l'hydraulique, l'environnement et la lutte contre la désertification

RA3.1. Le MH et le ME/LCD publient et diffusent l'information sur l'hydraulique, l'environnement et la LCD

Pas d'activités du SE-SDR dans ce domaine prévues en 2010.

OS4. Production et diffusion de l'information sur l'aménagement du territoire et le développement local

RA4.1. Le MAT/DC publie et diffuse l'information sur l'aménagement du territoire et le développement local

Pas d'activités du SE-SDR dans ce domaine prévues en 2010.

OS5. Production et diffusion de l'information sur les marchés agricoles le commerce extérieur des produits ASP

RA5.1. Le MCI/N publie et diffuse l'information sur les marchés agricoles

Le SE-SDR n'est pas maître d'œuvre de cette activité. Toutefois, il assurera, au travers du devis programme qu'il gèrera, la mise en œuvre des moyens financiers du 10^e FED affectés au fonctionnement du SIMa.

OS6. Mise en place du système de suivi-évaluation de la SDR

Cet objectif spécifique renvoie à l'une des fonctions les plus importantes du SE-SDR, à savoir celle de collecter, de stocker, de mettre en forme, d'analyser, et de diffuser l'information utile aux acteurs du

développement rural. Elle comporte deux résultats attendus, à savoir (RA6.1) l'opérationnalisation du système de suivi –évaluation et (RA6.2) la mise en place d'un système d'information (dont une base de données et un site web) permettant *in fine* l'utilisation de l'information dans le pilotage opérationnel et stratégique de la SDR.

RA6.1. Le système de suivi-évaluation de la SDR est opérationnel

En matière de suivi-évaluation, l'objectif général consiste pour 2010 à mettre en place un dispositif fonctionnel permettant de produire le premier rapport de suivi-évaluation de la SDR en fin d'année. Cet objectif général peut-être décliné en plusieurs objectifs spécifiques, à savoir i) établir un diagnostic précis de l'existant en matière de S&E, à même de permettre ii) la conception d'un dispositif pertinent, économique, techniquement réaliste et bien adapté à son contexte. Par ailleurs, il s'agira iii) de former tous les acteurs du dispositif, iv) de les doter en matériel leur permettant de remplir leur mission et v) de les accompagner dans la production du premier rapport de suivi-évaluation de la SDR, qui sera finalisé en septembre 2010.

Moyens à disposition :

Pour cela, le SE-SDR dispose d'un financement principal, provenant d'un Trust Fund géré par la Banque Mondiale (Fonds de Développement Institutionnel), d'un montant total d'environ deux cent millions de francs CFA, dont la date limite de mobilisation est contractuellement fixée au 15 janvier 2011 (engagements), la clôture définitive étant prévue pour le 15 juin 2011, le rapport du dernier audit externe devant être rendu le 30 juin 2011.

Par ailleurs, le SE-SDR dispose de financements complémentaires, au travers du budget national, du PACII, du PASR et du DPI-UE.

RA6.2. L'information fournie par les systèmes d'informations est prise en compte pour réorienter la SDR

La Stratégie de Développement Rural (SDR) a été conçue selon les principes de l'approche programme. Or, la mise en œuvre effective de l'approche programme repose en grande partie sur la capacité à collecter, analyser et diffuser les données et les informations. Ainsi, en reprenant un schéma illustratif de l'approche programme, il est patent que sans information et surtout sans exploitation de l'information, les différents modules de l'approche programme ne pourront fonctionner véritablement. Ainsi, le système de suivi-évaluation et d'appréciation des performances est basé sur la collecte et l'exploitation rigoureuse de données de terrain, qui nourrissent également les dispositifs de concertation et de pilotage sectoriels, qui servent à définir et à réorienter les politiques, et de fait à bâtir un budget sectoriel et un cadre de dépense à moyen terme qui découle des priorités.

Dans le dispositif de mise en œuvre de la SDR, c'est le Secrétariat Exécutif de la SDR qui est responsable de la conception et de la mise à jour de la base de donnée, qui doit contenir toutes les informations sur le processus SDR, et de la mise en place du site Web, qui doit véhiculer ces informations et plus généralement celles sur le dispositif de pilotage et de concertation aux niveaux stratégique et opérationnel, le processus de régionalisation, les études réalisées, les informations sur les programmes et sous programmes (situation de référence, indicateurs, ...), mais qui, au-delà, pourrait servir de support à de nombreux outils de travail dont la SDR a encore besoin.

Un site Web conçu sous forme de modules indépendants

Le site web sera conçu comme une série "d'instruments de travail" organisés en modules, et non pas simplement comme une "vitrine". Ainsi, le site Web comprendra à la fois des outils de mise à disposition des informations structurelles (textes de lois, documents de politiques, études de fond...) ou conjoncturelles (information prix, rapports de suivi évaluation, etc...) ainsi que des instruments de travail

permettant de structurer le fonctionnement des comités de pilotage et des cadres de concertation aux niveaux sous-sectoriel et régional.

Ce programme de développement est très ambitieux et très complet, et il sera réalisé en deux phases principales. Ainsi, dans un premier temps, c'est la partie « publique » du site qui sera développée, début 2010, tout en tenant compte toutefois du développement futur des autres modules, complémentaires.

Une seconde phase du développement du site internet concernera l'ensemble des autres modules, interactifs, du site, qui auront été prévus dans la première phase. Ces modules seront développés au travers d'une approche en termes de système d'information, et serviront de support au pilotage opérationnel et stratégique de la SDR. Cette seconde phase de développement sera entreprise à partir du mois de mai 2010, sur financement DP1.UE.

Conception et alimentation de la base de données sectorielle

Les informations nécessaires au pilotage et au suivi-évaluation du secteur sont actuellement éparses, fragmentaires, et généralement difficilement disponibles et mobilisables. Il est donc nécessaire de constituer à la fois une base de données sectorielle, ainsi que le dispositif pour l'alimenter, reposant sur la collecte directe d'information, sa mise en forme et son organisation au travers d'un système d'archivage rigoureux et stabilisé.

Ce travail très important sera réalisé sur financement du budget national, et est prévu pour être réalisé en mars et avril 2010. Il est indissociable et complémentaire des travaux de mise en place du système de suivi-évaluation et du site Web/système d'information.